

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 13 février 2017, à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à un bâtiment projeté qui portera le numéro 10150, boulevard Saint-Laurent, lequel sera érigé sur le lot 1996569 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait, pour le bâtiment projeté, un mode d'implantation « isolé » plutôt que « jumelé », et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3469.

DONNÉ à Montréal, ce dix-huitième jour de janvier deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement